

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

LISTE DELIBERATIONS

DCM 2022/32 : Contrat d'apprentissage :

Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat d'apprentissage avec un jeune en formation bac professionnel aménagement paysager, au service technique, à compter du 3 octobre 2022.

DCM 2022/33 : Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle

Le Conseil Municipal décide le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs.

Affiché le 28 septembre 2022

Le MAIRE,

Céline LABOUROT